

AR PREFECTURE

006-210601597-20150330-01_30_03_201517-DE
Reçu le 02/04/2015

Acte rendu exécutoire après dépôt
En préfecture du
Et publication en mairie du



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES ARRONDISSEMENT DE NICE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015 À 17 HEURES

L'an deux mille quinze, le trente mars, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt-quatre mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Christophe TROJANI, Maire

- **Étaient Présents :** Monsieur André BEZZINA, Madame Joëlle BRAVETTI, Monsieur Jean-Paul GEAY, Monsieur Jean-Louis ZAMBERNARDI, Madame Juliana CHICHMANIAN, Monsieur Jean-Louis BAUCHET, Monsieur André BIANCHERI, Madame Monique LAUGIER, Monsieur Joseph COSENTINO, Madame Christiane FROUTE, Monsieur Robert BOJANOVICH, Madame Marie ADAMO-BRONSONE, Monsieur Régis BELLI, Madame Claudine KHOKHLOV, Monsieur Jean-François GIAUME, Madame Isabelle PALAZZOLI, Madame Gisèle AMEDEO, Monsieur Bernard REBUFFEL, Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN, Madame Christine PETRUCCELLI, Monsieur Cédric CIRASA, Madame Patricia DEGUS, Monsieur Richard CONTE

Absents avec procurations :

- Madame Catherine BARRAJA donne procuration à Monsieur le Maire
- Madame Pasquale HATTEMBERG donne procuration à Monsieur Jean-Louis ZAMBERNARDI
- Madame Anne RAINAUD donne procuration à Monsieur André BEZZINA
- Monsieur Florian VIALLA donne procuration à Monsieur Jean-Paul GEAY

Absents :

- Madame Marie-Paule ZANOTTI

Monsieur Régis BELLI est élu secrétaire de séance

1/ OBJET : DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Monsieur Jean-Paul GEAY expose à ses collègues

Conformément aux dispositions des articles L2312-1 ; L3312-1 et L4311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Communes de 3500 habitants et plus doivent organiser un débat d'orientations budgétaires.

En préambule, en 2015 l'attention du monde local et de ses partenaires (entreprises, associations...) va être focalisée sur l'évolution des marges de manœuvre financières. Le contexte économique peut porter, associé aux effets de cycle et à une réduction plus forte qu'en 2014 des dotations de l'Etat, laisser présager un repli des dépenses d'équipement et une diminution des dépenses de fonctionnement.

Le présent rapport d'orientations budgétaires se compose de deux parties :

- La première partie retrace les grandes lignes du budget 2014
- La deuxième partie expose les orientations du budget 2015

I La situation de la Commune en 2014

La nouvelle équipe municipale, élue le 30 mars 2014, a pris ses fonctions le 5 avril 2014.

Le Compte administratif 2014 fera l'objet d'une délibération avant le mois de juin prochain, les chiffres qui vous sont communiqués correspondent à l'exécution budgétaire identique au compte de gestion du trésorier municipal. C'est un simple état des lieux

A- La section de fonctionnement

- 1) **Les recettes réelles de fonctionnement** se sont élevées à 10.901.562,70 euros, se répartissant de la façon suivante :

- Impôts et Taxes	⇒	7.200.809,32€
- Dotations et participations	⇒	1.483.398,96€
- Produits des services du Domaine	⇒	285.361,53€
- Atténuation de charges du personnel	⇒	269.887,16€
- Autres produits d'activité	⇒	438.060,55€
- Produits financiers	⇒	274,58€
- Produits exceptionnels	⇒	1.223.770,60€

- 2) **Les dépenses réelles de fonctionnement** se sont élevées à 9.356.901,37 € répartis de la façon suivante :

- Les charges de personnel ⇒ 5.631.165,65€ représentant 60% des dépenses réelles de fonctionnement.
L'effectif réel est de 153 en 2014.
- Les charges de gestion courantes ⇒ 1.814.002,98€
- Les charges financières ⇒ 306.172,09€
- Les autres charges de gestion courante ⇒ 161.368,90€
- Les subventions ⇒ 1.027.370€ dont 795.000,00 € de subventions pour le CCAS, les aides ménagères et la crèche et 232.370,00€ pour les associations
- Les charges exceptionnelles ⇒ 131.771,69€

B- La section d'investissement

- 1) **Les recettes réelles** ⇒ 3.128.024,71€

AR PREFECTURE

006-210601597-20150330-01_30_03_201517-DE
Reçu le 02/04/2015

Comprennent :

- Les subventions (État / Région / Département) pour un montant de 530.522,20€
- Les emprunts : 800.000 €
- Les cautionnements : 1.299.488,17€

2) **Les dépenses réelles** ⇒ 2.907.806,51€

a) les frais d'études :	25.709,59€
b) les acquisitions diverses :	44.823,76 €
c) les travaux :	496.970,35€
d) les emprunts (capital) :	949.565,47€
e) le reversement de FCTVA au SIVOM :	1.299.788,17 €

L'annuité de la dette en 2014 s'est élevée à 1.275.879,10€ (949.565,47€ en capital et 326.313,63€ en intérêts)

II- le Budget 2015

La Commune est déjà en grande difficulté financière, notamment par un fort endettement, et une masse salariale importante, mais elle devra prendre en compte cette année de nouvelles dépenses :

- l'intégration des budgets de la SPLV, suite à la délibération du Conseil Municipal du 14 janvier dernier, portant sur la transmission universelle du patrimoine de cette société à la commune de Villefranche sur mer, dont une annuité d'emprunts qui s'élève à 360.000 €, ainsi que l'intégration du personnel de la SPLV sur le budget communal soit une dépense supplémentaire de 150.000 €. S'agissant de ces dernières dépenses, elles seront équilibrées par une compensation du budget annexe des parkings.
- L'inscription des charges de personnel sur le budget primitif soit une enveloppe de 5 millions d'€
- L'inscription d'un cinquième de la dette de 1,2 M€ auprès de la Métropole Nice Côte d'Azur, soit 240.000 € qu'il faudra rajouter à l'attribution de compensation annuelle qui est de 270.000 €.
- L'inscription de dépenses de certaines compétences déléguées précédemment au SIVOM (dépenses concernant l'accueil périscolaire, les intervenants dans les écoles primaires). Rappelons que ces dépenses sont fiscalisées et donc payés par le contribuable villefranchois. Nous étudions des pistes pour réintégrer dans le giron communal d'autres compétences soit en 2015 soit à compter de 2016.

Les recettes continuent de diminuer cette année :

- perte de la dotation globale de fonctionnement de 200.000 €,
- baisse des recettes prévisionnelles des croisières de l'ordre de 190.000 €

En ce qui concerne les dépenses d'équipement, elles ont été prévues à minima de l'ordre de 500.000 €, avec notamment la réfection de l'auditorium (fauteuils et éclairage), création de vestiaires et ateliers aux espaces verts (ex centre de tri), création d'une handiplage pour la période estivale, acquisition de deux véhicules pour les services techniques

Les recettes d'investissement seront constituées par la dotation aux amortissements, le FCTVA et les taxes d'urbanisme et la vente d'un bien communal.

AR PREFECTURE

006-210601597-20150330-01_30_03_201517-DE
Reçu le 02/04/2015

A-La section de fonctionnement

1) Les recettes réelles de fonctionnement :

Nous sommes sur une base de 10,5 M€ contre 9,9 M€ en 2014.

La dotation globale de fonctionnement de l'État (846.000 €) est en diminution de presque 200.000 € par rapport à 2014 (1.045.111 €) et de 434.000 € par rapport à 2013 (1.280.175 €). En deux années la commune a perdu 35% de recettes directes provenant de l'État

Les produits du domaine sont estimés à 260.000,00€ et les autres produits d'activité à 550.000,00 euros.

Les produits de la taxe sur l'électricité (240 k€), les redevances de cantine et garderie (110 k€), le contrat enfance jeunesse (130 k€) ainsi que le remboursement de la quote-part d'emprunt par la Métropole de Nice (137 k€) sont identiques à 2014.

Recette nouvelle de 150 k€ correspondant au remboursement par le budget annexe des parkings du salaire des agents de la SPLV

La principale recette provient des droits de mutation (estimée à 1.200.000,00 euros), montant identique à la réalisation de 2014.

S'agissant de la fiscalité :

La revalorisation physique des bases fiscales, fixée par l'État, est de 0.9% comme l'année précédente.

Comme évoqué précédemment nous procéderons à des « retours de compétences » du SIVOM vers la Commune. Pour l'année 2014 la part communale versée au syndicat par le biais de la fiscalité s'élève à 2,2 M€ répartie de la façon suivante :

Taxe d'habitation taux de 6,46% pour un produit de 1,4 M€

Taxe sur le foncier bâti taux de 5,46% pour un produit de 820 k€

En 2014, le montant total versé par les différentes communes au SIVOM était de 5,8 M€, la participation de Villefranche représente donc 38%. La compétence « enseignement » sera transférée dès 2015, pour la somme de 300 k€ qui sera déduite du produit fiscal du syndicat et réaffectée sur celui de la Commune. D'autres dossiers sont à l'étude notamment pour cet exercice dont la compétence aménagement et environnement pour un montant équivalent.

Par ailleurs, lors du conseil municipal du 23 février dernier, nous avons voté la majoration de 20% le taux de la taxe d'habitation perçue sur les résidences secondaires. Compte tenu des baisses de nos recettes de fonctionnement pour l'année 2015, évoquées précédemment, nous vous proposons d'appliquer cette augmentation qui représente un produit entre 350 et 400 k€ supplémentaire de fiscalité.

2) Les dépenses réelles de fonctionnement : 9,18 M€

Se répartissant en :

- Charges de gestion générale : 2,1 M€
- Charges de personnel : environ 4,9 M€ (le reliquat de la masse salariale, 1 M€, sera inscrite au budget supplémentaire et équilibré par l'excédent de fonctionnement)
- Subventions et participation : à hauteur de 900 k€, le montant des subventions aux associations restera identique à 2014
- Charges financières : environ 550.000,00 €
- Reversement attribution compensation négative Métropole NCA : 510.000€

B- la section d'investissement

1) Les recettes d'investissement : 1,6 M€

Réparties de la manière suivante :

- 950 k€ d'autofinancement pour équilibrer en grande partie le au capital de l'annuité de la dette,
- 385.000 € de dotations aux amortissements,
- 210.000 € de produits de cession d'immobilisation
- 85.000 € concernant le FCTVA,
- 34.000 € pour des taxes d'urbanismes.

2) Les dépenses d'investissement : 1,6 M€

Comprenant :

a) matériel et logiciel informatique	30.000 €
b) différentes études :	22.000 €
- Mission AMO programme de restauration de la citadelle	
- Etude pour la réfection complète de la toiture de l'église St Michel	
c) différents travaux et acquisitions :	440.000 €
- Réhabilitation de l'auditorium	
- Création de vestiaires ateliers riant séjour	
- Réfection sols souples jardins d'enfant binon	
- Création d'une handi plage aux marinières	
- Acquisition de deux véhicules pour les services techniques	
d) Le capital des emprunts et dettes assimilées	1.164.000,00€

L'annuité de la dette 2015 s'élève à 1.592.000,00 euros (1.164.000,00€ de capital et 427.000,00 euros d'intérêts), en intégrant les deux emprunts contractés par la SPLV pour l'acquisition de l'immeuble Gambetta, et les travaux au commissariat et au tribunal.

La dette restant due au 1^{er} janvier 2015 est de 6.867.670,98 €, à cela il faut rajouter le capital restant dû des deux emprunts ci-dessus, à savoir 4.432.659 €. La dette globale de la Commune est donc de 11,3 M€. Elle était de 7.791.473,01 € au 1^{er} janvier 2014.

AR PREFECTURE

006-210601597-20150330-01_30_03_201517-DE
Reçu le 02/04/2015

Le budget primitif 2015 n'intègre pas les restes à réaliser 2014, d'un montant de 315.300,91 € en dépenses, et qui seront repris après le vote du Compte Administratif 2014, lors du budget supplémentaire 2015.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal prend acte de ce document.



Le Maire,

Pr. Christophe TROJANI

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :

- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives